

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires 2025 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Exercice de cohérence et d'expression d'une vision stratégique, les orientations budgétaires (OB) visent principalement à aligner la stratégie financière et budgétaire de la Région avec le projet politique qu'elle porte et le contexte général dans lequel celui-ci s'inscrit. Elles se déclinent cette année dans le cadre d'un calendrier modifié dont l'avancement n'est pas sans impact sur la précision des hypothèses retenues et des projections effectuées.

Le contexte d'élaboration

L'élaboration du quatrième budget de la mandature s'effectue dans un environnement incertain, fluctuant et contraignant, marqué notamment par une absence de visibilité quant aux perspectives budgétaires de la Nation. Elle intervient par ailleurs à un moment où cette dernière connaît une situation paradoxale et préoccupante. En effet, alors même que le pays doit faire face à un mur d'investissements pour répondre aux nombreux défis du moment et préparer l'avenir, l'état dégradé des finances publiques et le lancement par l'Europe d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre du pays vont fort probablement conduire le futur gouvernement à mettre en place un budget de rigueur qui impactera ses principales composantes (dépenses/recettes) et par ricochet, les parties prenantes qui en dépendent (les collectivités entre autres).

Le projet politique de la Région

Dans ce contexte particulier et difficile, la Région, qui est le premier investisseur public local, affiche sa volonté de tout mettre en œuvre pour rester un pôle de stabilité et veiller à faire preuve de constance dans son action. A cet effet, elle compte maintenir le cap et poursuivre la mise opérationnelle de son projet politique. Elle inscrira pour ce faire son budget 2025 dans le cadre des six grandes orientations stratégiques suivantes :

- le maintien d'un effort d'investissement à un niveau historique ;
- la priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux ;
- la poursuite du soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain ;
- l'accélération constante de l'effort pour les transitions écologiques ;
- la confirmation du cap sur les enjeux de la maritimité de la Bretagne ;
- la priorité donnée aux enjeux de la cohésion sociale et territoriale, à l'âme de la Bretagne.

La stratégie financière et budgétaire régionale

En dépit des aléas conjoncturels, la nécessité de conduire une stratégie visant à préserver la soutenabilité du cadre financier est réaffirmée. Celle-ci passe notamment par la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la dynamique d'évolution s'infléchit, avec une hausse tendancielle programmée de 1 %, identique à celle prévue au niveau des recettes.

Le Programme pluriannuel d'investissements (PPI) à dérouler sur la mandature est quant à lui calibré à environ 3 Md€, avec des dépenses annuelles moyennes à venir estimées à 423 M€ (hors fonds européens) et un taux d'intérêt projeté de 3,5 % applicable à la nouvelle dette.

L'amorce d'un désendettement de la Région s'esquisse du fait de charges de remboursement en capital supérieures au volume de nouvelle dette levé.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la grande difficulté de l'exercice d'élaboration des orientations budgétaires (OB) réalisé par le Conseil régional. En effet, au-delà des incertitudes structurelles qui persistent, notamment celles liées à l'environnement géopolitique et économique, celui-ci a dû faire face à un contexte institutionnel exceptionnel, marqué par la vacance du gouvernement, qui s'est traduit par une faible visibilité en termes d'évolution attendue des politiques publiques ainsi que par une absence de cadrage budgétaire.

2.1. Un environnement incertain, fluctuant et contraignant

Le CESER rejoint le Conseil régional quand celui-ci insiste sur le caractère incertain, fluctuant et contraignant du contexte dans lequel est définie la trajectoire budgétaire.

Au-delà de l'avancée du calendrier budgétaire dont l'impact se ressent en termes de disponibilité et de précision des informations mobilisables, le CESER comprend l'accent mis par le Conseil régional sur la situation des finances publiques du pays. Leur état dégradé a conduit l'Union européenne à engager contre la France une procédure pour déficit excessif et amènera fort probablement le prochain gouvernement à adopter un budget de rigueur. Tout comme le Conseil régional, le CESER s'étonne de voir les collectivités territoriales tenues comme seules responsables du déficit public, et s'interroge sur la contribution au redressement des finances publiques qui pourrait être demandée à la collectivité.

Il partage l'analyse faite par le Conseil régional sur les retombées probables que l'effort de consolidation budgétaire attendu induira, notamment au niveau de la Région dont les ressources dépendent fortement de l'Etat ainsi que l'illustre l'examen de la décision modificative (DM) n°3 au budget.

Le CESER souligne l'impact négatif que la mise en œuvre d'une politique de consolidation budgétaire ne manquera pas d'avoir sur de nombreux indicateurs macro-économiques (croissance du PIB, évolution de la consommation et de l'investissement, niveau des rentrées fiscales), avec pour conséquence directe la révision des projections budgétaires effectuées.

Au vu du contexte global, l'exercice réalisé des OB présente, selon le CESER, un caractère quelque peu virtuel qui n'est pas sans impact sur sa portée opérationnelle effective.

2.2. Le maintien de cap malgré la complexité du contexte

Le CESER souligne le volontarisme affiché par le Conseil régional qui ambitionne de maintenir le cap en déroulant le projet politique qu'il porte et apprécie la constance dont celui-ci fait preuve en réaffirmant la nécessité d'inscrire son action dans la durée pour impacter le présent et préparer l'avenir. Cette constance ressort notamment dans la réaffirmation de l'importance attachée aux services publics régionaux, avec le rappel des enjeux liés au développement des mobilités du quotidien et la qualité de vie dans les lycées.

Le CESER salue la cohérence de l'approche menée par le Conseil régional qui structure son projet autour des grands principes et orientations inscrits dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), la Stratégie mer-littoral, la Stratégie des mobilités ainsi que les différentes politiques visant à promouvoir la Bretagne à travers sa culture, sa langue, son patrimoine, le sport et le tourisme.

Le CESER prend note avec intérêt des cibles d'investissements retenues dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements (PPI). Il relève le souci affiché de rationaliser et faire évoluer la boîte à outils disponible pour accompagner les acteurs du territoire. La création à venir d'une foncière régionale en est une bonne illustration.

Au-delà de la cohérence d'ensemble du projet et de la constance manifestée dans l'action, le CESER s'interroge quelque peu sur le futur proche, notamment sur le devenir du PPI en cas de mise à contribution de la Région au

redressement des finances publiques. Dans une telle circonstance, assez probable, l'investissement constituant une des principales variables d'ajustement actionnables, le CESER se questionne sur les choix que le Conseil régional effectuerait (PRIC et efforts en faveur de la formation, poursuite ou rationalisation du soutien économique, cohésion sociale et territoriale, etc.) et leurs impacts en termes d'accompagnement des transitions en cours (écologiques notamment).

2.3. Une stratégie financière soutenable dans un environnement contraint

Le CESER apprécie la stratégie mise en place par le Conseil régional, qui vise à assurer la soutenabilité du cadre financier dans lequel s'inscrit son projet. Cette soutenabilité passe notamment par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la dynamique d'évolution n'est pas simple à infléchir.

Le respect de la trajectoire dessinée, qui fait ressortir une hausse de 1 % des dites dépenses, similaire à celle prévue pour les recettes de même nature, peut constituer, selon le CESER, un réel défi. Celui-ci porte tant sur la maîtrise de l'évolution de la masse salariale (+ 2,5 % avec la prise en compte de l'évolution du point d'indice, du glissement vieillesse/technicité, des tensions sur le marché du travail et de l'application des couvertures santé et retraite) que des dépenses de mobilités (+ 3 %, avec une évolution de la redevance ferroviaire à suivre). Pour ce qui est des autres dépenses (- 0,8 %), le respect du rythme d'évolution programmé nécessitera probablement la mise en place d'un pilotage fin et resserré.

En ce qui concerne les principales lignes de ressources, le CESER relève l'approche assez prudente adoptée par le Conseil régional. Cette prudence se justifie d'autant plus que la Région dépend très fortement de l'Etat en la matière et que son pool de ressources s'avère assez sensible à l'évolution de la conjoncture économique. De par ce constat, le CESER comprend le souhait assez régulièrement formulé par le Conseil régional de voir s'ouvrir un dialogue avec l'Etat sur le sujet des ressources financières mises à disposition des Régions.

Le calibrage du PPI ressort à environ 3 Md€ et se traduit par un effort annuel moyen futur de 423 M€, en retrait par rapport à celui constaté sur les précédents exercices de la mandature. Le CESER note que l'épargne nette dégagée continue à couvrir environ 30 % des besoins d'investissements, ce qui est correct. Pour couvrir le solde, la Région a déjà contractualisé des enveloppes auprès de ses partenaires bancaires habituels et recourra aussi au marché obligataire pour couvrir une partie desdits besoins. En termes de coût, il est à espérer que la détente attendue sur les taux longs permette à la Région de bénéficier d'un coût de ressources inférieur à celui projeté, à savoir 3,5 %.

Le CESER apprécie la synthèse de la projection financière fournie qui permet de bien visualiser les évolutions passées et futures et de faire ressortir la dynamique financière en place ainsi que sa qualité.

En recherchant à préserver la solidité du cadre financier dans lequel il déroule son projet, le Conseil régional affirme sa volonté de disposer d'une capacité d'action et d'adaptation pour faire face aux enjeux liés aux transitions en cours dont l'accompagnement nécessite la mobilisation de moyens conséquents.

2.4. Conclusion

L'élaboration des orientations budgétaires pour 2025 constitue pour le CESER une réelle gageure, tant les incertitudes entourant leur production sont grandes. Le terme de « *brouillard* » employé par le Conseil régional apporte un éclairage définissant assez bien l'environnement dans lequel leur préparation s'inscrit.

De nombreuses institutions, tant internationales (FMI, Union européenne) que nationales (Haut Conseil des Finances Publiques, Cour des Comptes, Banque de France, etc.), s'accordent pour souligner la situation fort dégradée des finances publiques nationales que l'Union européenne vient d'acter officiellement en lançant une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France.

De nombreux avis convergent sur la nécessité d'une consolidation budgétaire passant par l'adoption de mesures d'ajustements dont l'impact se fera inmanquablement sentir au niveau des Régions, tant leur dépendance

financière vis-à-vis de l'Etat est forte. La question d'une éventuelle contribution des Régions au redressement des finances publiques est posée. Pour le CESER, cette interrogation doit s'accompagner plus largement d'une réflexion sur la fiscalité et les ressources qu'elles peuvent mobiliser pour la conduite de leurs actions au plus près des territoires.

Dans un tel contexte, incertain et contraignant, le CESER ne peut que s'interroger sur la portée effective de la projection budgétaire du Conseil régional dont le cadre financier risque probablement d'être bousculé assez rapidement. Au vu de la constance et cohérence dont fait preuve le Conseil régional dans son approche tant politique (projet) que financière (soutenabilité de la stratégie), le CESER ne doute toutefois pas qu'il saura s'adapter au nouveau contexte qui pourrait se dessiner très prochainement, ainsi qu'il l'a déjà démontré lors des années passées (notamment lors de la pandémie de COVID-19).

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Orientations budgétaires 2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 3

Catherine CREACH, Eric LE COURTOIS, Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT votera l'avis du CESER concernant les orientations budgétaires pour 2025 en respectant le fil conducteur de cet avis général. Nous estimons que le message politique du Conseil régional et l'analyse qu'en fait le CESER des inquiétudes quant aux perspectives réelles du budget de la Nation d'être sérieusement raboté -hors le fric pour la guerre- pourrait ne pas être neutre sur les possibilités de travail de la collectivité et de ses partenaires dans la vie ancrée en territoire.

Pour reprendre à son compte l'expression de « brouillard » utilisé par le Conseil régional et reprise dans l'avis général pour, là, estimer que dès lors cela apporte un éclairage définissant assez bien l'environnement entourant la préparation de ces orientations budgétaires, la CGT salue l'exercice de style de « brouillard éclairant ». « Le brouillard éclairant » est en effet le fil rouge de la politique actuelle d'un subterfuge savamment orchestré pour surtout ne pas s'attaquer au véritable nœud gordien de la société : la répartition des richesses issues principalement du travail.

A sa manière, c'est ce que relève le Président du Conseil régional au motif, nous citons : « des efforts devant être demandés aux collectivités, aux contribuables ou aux services publics en général ». Force est de constater, pour la CGT, que les « non cités » ne le sont pas pour rien. Vivre riche dans un pays riche est bien plus aisé qu'on ne le croit. C'est vrai pour les rentiers, les affairistes, les grandes entreprises.

La CGT, comme le Président du Conseil régional, s'inquiète d'une charge contre les services publics qui sont pourtant une originalité moderne française dans un far-West européen et mondial organisé pour la loi du plus fort, donc celle de la violence, y compris bancaire ou financière.

Alors que le monde de l'entreprise exhorte le pouvoir politique à poursuivre la politique de l'offre pour surtout ne pas répondre aux besoins sociaux pour imposer de nouveaux reculs sociaux de masse comme les enjeux de protection sociale, le même système ultra-libéral instille le fait que les collectivités locales seraient des « paniers percés ». L'objectif est de préparer les consciences que c'est au « Marché » de prendre la main, sur les retraites comme sur les mobilités locales dont celles du service public ferroviaire par exemple. C'est aussi vrai pour la santé. Sauf ce qui coûte très cher comme le traitement du cancer par exemple.

La CGT observe que dans l'ordre des 6 grandes orientations stratégiques pour 2025, le Conseil régional précise que la question des services publics est sur la seconde marche du podium comme la CGT l'a fait remarquer. Le CESER en avait aussi fait une priorité au point d'avoir inclus cette réflexion dès le début de « l'aventure Breizh COP » en 2016.

Pour la CGT, l'examen du projet de budget primitif sera l'occasion d'en venir aux choix réels mais qui sont issus d'une stratégie que nous étudions pour cette session. Cette remarque vaut aussi pour la nouvelle nomenclature stratégique par programmes puisque nous l'avons déjà aussi exprimé que derrière des modifications de termes se cachent parfois des changements de portage politiques. Nous y revenons par ailleurs.

Pour la CGT, le débat sur ces orientations budgétaires est un moment où la vision doit être mise en perspective des réalisations à mener, c'est vrai pour la force des services publics, le développement économique qui reste malgré tout « une chasse gardée » en Bretagne, la cohésion sociale et territoriale qu'un mandat de six ans doit permettre de suivre un cap qui n'apparaît plus dans le « Monde à vivre » de la Breizh Cop. Serait-il déjà enterré ce Monde de la Breizh Cop ?

C'est pour cette raison que la pertinence exprimée régulièrement au CESER de la définition du développement durable breton au prisme de ce repère apparaissait d'une certaine manière comme dans un signe d'universalité pour la CGT.

Est-il à comparer inversement maintenant dans une forme de repli sur soi puisque, pour citer le bordereau, il y aurait une définition d'une « âme » en Bretagne qui conduirait à un mouvement régionaliste ? De « l'ouverture au Monde » de la Breizh Cop, nous sommes passés par le « roman Celte » et maintenant au régionalisme. C'est très politiquement connoté ce terme.

Toute cette analyse n'est pas dans l'avis du CESER puisque l'angle du brouillard financier a été choisi, ce qui peut se comprendre, mais la CGT, elle, interroge pourtant dès à présent de nouveau sur la démangeaison autonomiste non voilée de l'exécutif Breton qu'une asphyxie financière viendrait fort à propos pour justifier ce régionalisme. Serait-ce cela le dernier des 3 slogans autour de « plus de Bretagne » ? C'est certainement l'occasion de rappeler qu'il serait désagréable, comme cela l'a été la première fois, de découvrir par un curieux hasard de nouveaux « versets » du groupe de travail régional « Autonomie ». Autonomie qui se confond par ailleurs avec un autre slogan que l'on retrouve affiché sur les murs des bâtiments qui abritent notre salle d'Assemblée : le « 5 sur 5 » pour une Bretagne à 5 départements. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit !

Pour la CGT, nous mesurons à quel point la période de la confusion à tous les étages est propice à l'interprétation plébiscitée par les médias des apprentis sorciers comme nous le vivons et l'avons vécu avec l'interprétation de la Constitution depuis plus de 2 mois. Or la République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée. Si on doit en parler, parlons-en de nouveau au CESER en lien avec le Conseil régional et comme la CGT l'a déjà exprimé sur « c'est quoi faire Politique ». Nous concernant, il s'agit de reconstruire un nouveau contrat social en France qui devra aussi être environnemental. Il sera économique pour une autre économie. Il serait un CESE.

La CGT invite le Conseil régional et ses partenaires -et pas Merlin l'enchanteur- à faire attention de définir aussi « l'âme de la Bretagne » dans son objet de cohésion sociale pour laquelle il voudrait embarquer par ailleurs la jeunesse. Au lieu de répondre à sa place, il serait utile que le Président de Région ose avant tout la question de comment faire cohésion. Pour la CGT, elle poserait, elle, cette question à cette jeunesse : « sans action collective, sans transformation des hiérarchies sociales et des rapports de pouvoirs, sans la justice sociale et environnementale, que pensez-vous de la cohésion sociale ? »

A cette question, nous y ajouterions une autre, pour vous Madame. Oui, vous la jeune femme en situation de précarité et qui élève seule un jeune enfant. L'abandon c'est un sentiment ou une réalité ? Mais c'est aussi vrai pour les « précaridés » ! Ben oui, nous visons là les plus âgés, en précarité existentielle ! C'est quand même assez fou qu'une partie de la jeunesse comme celle de l'autre spectre de l'âge aient les mêmes situations de vie !

Pour conclure, nous savons qui est chef de file en fonction des différents niveaux de responsabilité et c'est vrai que l'Etat est prioritairement un serviteur zélé des plus fortunés, les « premiers de cordée ». Nous réaffirmons par contre sans ambages que la technique de trouver les coupables ailleurs est usée. Elle est le fondement même des arguments du Capital et des « fameux alpinistes » dans une volonté de mise en opposition du Monde du travail. Alors sur des domaines comme celui d'une partie du soutien financier aux activités économiques il est très identifiable, le caractère progressiste ou conservateur, en Bretagne aussi. Alors, rendez-vous au budget primitif pour vérifier le caractère qu'aura pour l'exécutif régional l'année 2025. S'il replace l'humain au centre des préoccupations ou non. Nous pensons qu'il serait possible que la SRTES puisse y répondre en partie en convoquant d'urgence sa gouvernance.

Mais d'ici là, la CGT sera, elle, concrètement au-devant de l'urgence sociale et par l'action collective, demain 1^{er} octobre, dans la mobilisation. Elle continue de prendre les choses en main pour sortir de l'impasse du populisme et du conservatisme gouvernemental, au service du même Capital, en flirtant toujours plus dangereusement avec l'extrême droite.

La CGT est, elle, au rendez-vous des vraies urgences des populations et du Monde du travail.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Les orientations budgétaires de la Région sont présentées sur 41 pages avec de longs développements consacrés à la situation nationale. Le texte liste les nombreux domaines qui appellent des dépenses publiques importantes, supplémentaires, et pour lesquels il sera difficile de mobiliser la ressource nécessaire, compte tenu, d'une part de l'état très dégradé de nos finances publiques, et d'autre part de l'incapacité de notre économie à financer plus de dépenses publiques atteignent déjà le niveau record de 56 % de notre PIB.

La page 22, qui a pour ambition de présenter la situation des finances publiques de la France, a particulièrement retenu notre attention, d'une part pour des raisons techniques, d'autre part pour les enseignements qui en sont tirés.

L'objet de cette page 22 des orientations budgétaires est de démontrer que la situation des finances des collectivités locales et de la sécurité sociale est bonne et que nos problèmes de finances publiques proviennent exclusivement de l'Etat. Malheureusement, la Région part d'un postulat erroné.

Il est écrit, je cite, que « sur la période 2017 – 2023, la sécurité sociale génère des excédents tous les ans sauf en 2020 et 2021, années COVID ». Nous sommes très surpris d'une telle affirmation puisqu'en 2022, le déficit de la sécurité sociale fut de 19,7 milliards d'euros, et en 2023, de 10,8. Quant aux années 2017, 2018, 2019, le déficit de la sécurité sociale fut successivement de 5 milliards puis de 1,2 et enfin de 1,9 milliard. Ainsi sur la période 2017 – 2023, hors années COVID, le déficit cumulé de la sécurité sociale aura été de 38,7 milliards. Nous sommes bien loin de comptes excédentaires décrits par la Région !

En fait, la Région a intégré le remboursement de la dette sociale, principalement assis sur la CRDS et une part de CSG. Ce prélèvement exceptionnel, la CRDS, qui fut créé en 1996 et qui devait être temporaire, perdure encore aujourd'hui, 28 ans après sa création, tant la dette de la sécurité sociale est élevée. Ce remboursement de la dette n'est jamais intégré dans le budget annuel de la sécurité sociale. Il est donc faux de laisser à penser que la sécurité sociale génère, hors COVID, tous les ans des excédents. Au contraire, la sécurité sociale est chaque année en déficit. Pour 2024, le déficit est attendu à 16,6 milliards. Ainsi sur la période 2017 – 2024, la sécurité sociale n'aura jamais été en excédent.

Quant au déficit de l'Etat, il est certes trop élevé mais rappelons que ce qui doit être apprécié, ce n'est pas le montant de la dette en euros, mais le niveau et la variation du taux d'endettement, qui se définit en divisant le montant de la dette en euros par le PIB. Compte tenu de la dynamique naturelle du PIB, évolution en volume augmentée de l'inflation, la stabilisation du niveau d'endettement public implique de faire un déficit, certes modéré. Réalité fort peu intuitive, j'en conviens.

Autre élément, on considère, depuis François 1^{er}, 1532, que l'Etat ne peut mourir, ou du moins que s'il devait mourir ce serait après ses créanciers. De ce fait, il est dispensé de l'amortissement du capital, ce qui l'autorise à rouler sa dette. De ce fait, et cette règle est valable pour tous les Etats, les Etats génèrent mécaniquement des déficits pour favoriser la croissance sans forcément dégrader l'endettement public. Cette réalité technique explique pour la France, mais aussi pour tous les autres Etats, que la dette publique est quasi exclusivement concentrée sur l'Etat.

Pour autant, la dette publique française est trop élevée. Trop élevée parce que les déficits publics, dont le cumul, année après année, constitue la dette publique, sont trop importants. Or ces déficits publics excessifs, soulignés par la Région, existent alors que la France a un taux de prélèvements obligatoires record.

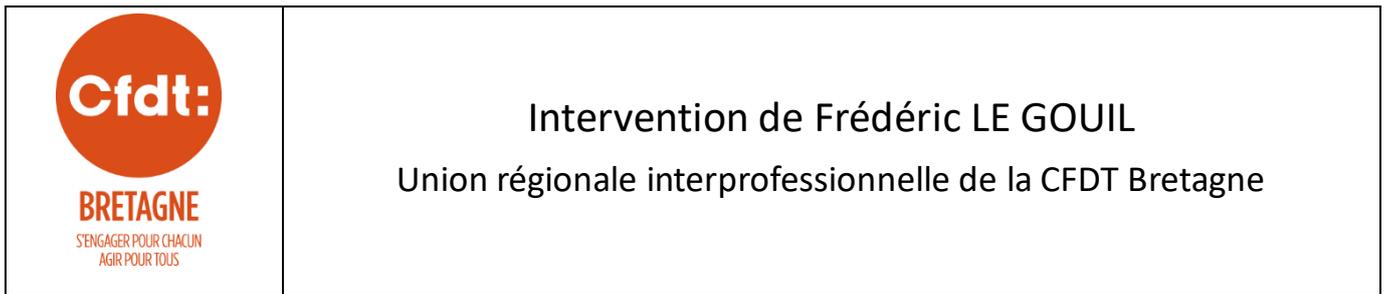
Convenons qu'il est quand même surprenant qu'avec un taux de prélèvements obligatoires record, la France arrive quand même à générer des déficits records ! Une telle situation existe car nous avons aussi un taux de dépenses publiques record, 56 % du PIB. Lorsque la Cour des comptes compare les postes de dépenses publiques de la France avec ceux des autres pays développés, elle indique dans son rapport de juin 2021, que la France dépense 50 milliards de plus sur les retraites, 20 milliards de plus sur l'assurance maladie et 20 milliards de plus sur le logement. La Cour des comptes montre ainsi que ce qui distingue la France des autres pays réside dans son haut niveau de dépenses de protection sociale. Le problème est que cette situation est préjudiciable à la France, à son économie, à son corps social, car cela conduit à un taux d'emploi plus faible et donc à une quantité de travail produite dans le pays très inférieure à la quantité de travail des autres pays développés, 620 heures de travail par habitant en France contre 750 à 1000 dans les autres pays développés et des niveaux de prélèvements obligatoires sur les entreprises qui dégradent fortement leur compétitivité et favorisent la désindustrialisation comme l'a démontré le rapport Gallois le 5 novembre 2012 à la demande du président Hollande et de son Premier ministre.

A l'inverse, les dépenses régaliennes de la France ne sont pas supérieures à celles des autres Etats.

Quand la Région écrit en désignant l'État : « qui est malade ? Qui doit recevoir le traitement ? », nous considérons, pour toutes les raisons citées ci-dessus, que nous devons ajuster, par des réformes qui favoriseront la création de richesses dont chacun profitera, l'ensemble de la sphère publique, et en premier lieu la protection sociale, qui dépasse d'ailleurs largement la sphère de la sécurité sociale, mais aussi les collectivités locales.

Le problème de la France est qu'elle ne crée plus assez de richesses pour financer tous ses besoins : éducatifs, régaliens, sociaux. La solution ne résidera pas dans des prélèvements nouveaux, comme le versement mobilité additionnel voulu par la Région, mais par des réformes qui permettront d'augmenter la quantité de travail, la compétitivité des entreprises et l'efficacité de la dépense publique.

Je vous remercie de votre attention.



Les Orientations budgétaires 2025 présentées par le Conseil régional s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER et souhaite souligner quelques aspects. Cette intervention portera plus particulièrement sur la poursuite du soutien du Conseil régional à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain.

Concernant l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises bretonnes dans un objectif de développer une économie de la qualité. Cet accompagnement doit permettre, entre autres, aux centres de décision de se maintenir voire de se conforter en Bretagne. Cependant, cet accompagnement doit pour la CFDT, comme elle l'a déjà rappelé, respecter certaines conditions sociales, ces aides doivent être conditionnées à minima au maintien du nombre d'emplois sur nos territoires tout en veillant à leur qualité.

Concernant la préparation des compétences de demain, la formation tout au long de la vie pour tous est primordiale pour la CFDT et donc la nécessité du développement et de l'adaptation des compétences dans un monde de plus en plus confronté aux mutations de tout ordre. La CFDT souligne l'investissement de la Région en la matière. Concernant les plus éloignés de la formation et de l'emploi, la CFDT s'interroge cependant sur les marges de manœuvre de la Région face à des engagements financiers de l'Etat en baisse (cf PRIC).

La CFDT prend note de l'annonce d'une nouvelle génération de contrats d'objectifs Emploi-compétences et rappelle qu'au-delà de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, il est essentiel que ces contrats d'objectifs continuent à travailler de façon plus prégnante sur l'égalité F/H ainsi que sur les transitions écologiques et s'attachent particulièrement à l'attractivité des métiers. La CFDT y sera vigilante lors de l'étude du cadre de ces nouveaux contrats. Le sujet de l'attractivité des métiers et des formations est un axe porté par plusieurs commissions du CREFOP et la CFDT prendra toute sa part dans le travail qui va être mené...

« La question de l'éducation est fondamentale pour la réussite de différents défis, que ce soit sur la question de l'égalité des chances, que ce soit aussi sur la question de la compétitivité de nos entreprises », observe Mme Carole Delga lors du Congrès de Région de France qui s'est tenu à Strasbourg la semaine dernière.

Dans les Orientations budgétaires 2025, la Région rappelle que l'une de ses priorités est la jeunesse considérant qu'il s'agit là d'un « enjeu d'équilibre territorial, de justice sociale, d'égalité et de préservation de ce qui fait la cohésion sociale, d'appui à la jeunesse, demeurent centraux dans le projet de mandat » et précise que « Les réponses apportées par le Conseil régional sont transversales et se retrouvent dans la plupart, voire dans toutes les politiques sectorielles. Mais elles sont aussi portées par des programmes d'action relevant souvent d'un volontarisme spécifique de la Région, s'agissant de compétences partagées ou non dévolues obligatoirement ».

Or, à bas bruit, faute de moyens pérennes, la politique d'insertion des jeunes est remise en cause. C'est le cas dans le Finistère où l'association Don Bosco a été contrainte de fermer ses dispositifs d'insertion et de protection de l'enfance. Ce sont donc cinquante-cinq salarié.es qui vont perdre leur emploi. Certes, le Conseil départemental a

annoncé un plan de soutien conséquent qui va permettre à la structure de consolider sa trésorerie mais pour combien de temps ?

Cet exemple montre bien qu'il s'agit de retrouver les moyens d'une décision publique solide et durable qui sécurise l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes. Le Conseil régional n'est, bien sûr, qu'un financeur de cette politique jeunesse parmi d'autres et parfois même, comme vous l'écrivez il va au-delà des compétences qui lui sont dévolues. Mais, au regard des temps difficiles qui s'annoncent sur les finances publiques et donc sur le budget du Conseil régional, la CFDT tient à rappeler sa volonté d'assurer à toutes et tous une place dans la société, un accès à la formation et au monde du travail.



Intervention de Gérard HURÉ Union régionale Solidaires de Bretagne

L'union syndicale Solidaires Bretagne profite de ce bordereau pour faire part de son inquiétude face à la situation actuelle et à l'attitude de l'État. Loin de renforcer la décentralisation, de la pérenniser, l'État tente une fois de plus de la restreindre, et veut obliger les Régions, comme les autres collectivités, à diminuer encore plus leurs dépenses. Comment pourraient-elles le faire quand l'État, lui-même, leur transfère des compétences sans assurer le transfert de tous les moyens nécessaires à leur bonne conduite ? Comment la COP régionale à qui a été confiée la planification de la transition écologique peut-elle agir sans que soient contractualisées avec l'État les ressources nécessaires à ses missions ?

Les économies demandées par l'État risquent d'avoir des impacts négatifs importants : dégradation du service public assuré par le Conseil Régional, diminution voire arrêt des subventions via une priorisation nécessaire, baisse des investissements, baisse des effectifs pourtant indispensables à la réalisation des actions régionales... tout est envisageable quand l'État impose une "rigueur" budgétaire qui ne permet plus de répondre aux besoins du territoire.

Au lieu de les accuser de gabegie budgétaire, nous demandons à l'État de clarifier ses relations avec les collectivités territoriales, et de leur donner les ressources nécessaires ; voire de leur permettre d'être plus autonomes financièrement pour continuer à fonctionner au plus près des citoyen.nes.